

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 29 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DILT 29 Convention de prestations entre le STTAM et le Lycée Professionnel Théophile GAUTIER (12e) - Conventions - Autorisation - Signature.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le décret n° 2016 - 360 relatif aux marchés publics du 25 mars 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de signer une convention liant la Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports avec un Établissement Public Local d'Enseignement, le lycée professionnel Théophile GAUTIER pour une durée de quatre ans à compter de la date de signature et reconductible au maximum deux fois ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement, en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1re Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la signature de la convention liant la Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports avec un Établissement Public Local d'Enseignement, le lycée professionnel Théophile GAUTIER (12e).

Article 2 : Les recettes seront constatées sur la section de fonctionnement, compte nature 70 de la nomenclature M4 du budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux aux titres des exercices 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO